

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **14 novembre 2024** à 19 h, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaéтан Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray
Madame Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière, Saint-Gabriel-de-Brandon

Public :

Absences motivées :

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel

021-11-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaéтан Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Stéphanie Marier, à titre de greffière d'assemblée.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 14 novembre 2024 soit ouverte à 19 h.

022-11-2024 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 14 novembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

023-11-2024 3.1 Séance ordinaire du 10 octobre 2024

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 4.1 Dépôt de la correspondance au 14 novembre 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 14 novembre 2024.

5. FINANCES

024-11-2024 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2024 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE BRANDON

ATTENDU QUE les régies intermunicipales doivent avoir adopté un code d'éthique et de déontologie pour leurs employés (art. 468.27.1, LCV; art. 596, CM). Cette modification vise à harmoniser les exigences en la matière avec celles des autres employés municipaux. Ce code doit par ailleurs être conforme aux exigences prévues à l'article 16.1 de la LEDMM.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 10 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 10 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la RICB ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 02-2024 soit adopté.

7. MANDAT POUR LE TEST DE SOL

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville Saint-Gabriel soit autorisée à mandater une firme pour effectuer un test de sol sur le lot 3 506 520.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 14 novembre 2024 soit levée à 19 h 08

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Stéphanie Marier
Directrice générale par intérim de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 16 octobre 2024.

Gaétan Gravel
Président de la RICB